



Analyser le discours d'expert et d'expertise

Nathalie Garric, Isabelle Léglise

► To cite this version:

Nathalie Garric, Isabelle Léglise. Analyser le discours d'expert et d'expertise. Léglise, I. & Garric, N. Discours d'experts et d'expertise, Peter Lang, pp.1-16, 2012. <halshs-00731499>

HAL Id: halshs-00731499

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00731499>

Submitted on 12 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Garric & Léglise, 2012, „Analyser le discours d’expert et d’expertise“ in Léglise I. & Garric N. (eds), *Discours d’experts et d’expertise*. 1-16. Berne: Peter Lang.

NATHALIE GARRIC ET ISABELLE LÉGLISE¹

Analyser le discours d’expert et d’expertise

Renouvellement de l’expertise

L’activité d’expertise et les discours d’individus érigés ou auto-proclamés en *experts* sont devenus omniprésents dans la société contemporaine. L’expertise appartient à l’espace public tant par l’occupation des nombreux champs discursifs qui la mettent en scène que par son appropriation par les discours eux-mêmes, le plus souvent alors pour la contester. Son développement constant depuis les années 1990 a nourri un mouvement contestataire dans le contexte duquel sont apparus les termes de *contre-expertise* « pour désigner un usage croissant de l’expertise comme arme critique vis-à-vis du pouvoir politique et des institutions » (Mouchard, 2005) et d’*expertise profane* ou *citoyenne* qui, en désacralisant l’expertise (Blondiaux, 2008), remettent en cause les expertises savantes ou techniques autorisées ou insistent sur la nécessité de prendre en compte le point de vue des personnes concernées au premier chef, au travers de leur *expertise d’usage*, cette « somme de compétences acquises » au quotidien, « de savoir être et de savoir-faire » (Bonnet, 2006). Omniprésente, elle n’est pas pour autant

1 Ce livre est un hommage au travail commun entrepris lors des ateliers d’analyse de discours organisés dans le cadre du GTAD (MSH Paris) sur les discours d’experts (2005-2009) et dont nous remercions les participants assidus, en particulier Emmanuelle Cambon, Vincent Guigue, François Leimdorfer, Julie Lefèbre, Béatrice Peluau, Françoise Rouard, Monique Sassier, François Thuillier. Nos remerciements également à Anne Croll, Anne-Marie Houdebine, Béatrice Jalenques-Vigouroux, Alice Krieg-Planque, Dominique Lagorgette, Philippe Marchand, Sophie Moirand, Marie-Anne Paveau et Frédérique Sitri pour leur regard critique et bienveillant. Pour leur soutien logistique et financier, nos remerciements enfin à nos laboratoires, l’UMR 8202 SEDYL-CELIA et l’UMR 7270 LLL.

caractéristique d'un espace discursif en particulier, tout au contraire, elle semble ne pas élire de lieu de prédilection pour émerger dans des situations variées, mais qui relèvent de la prise de décision (l'utilité des savoirs pour l'action) dans un espace de délibération. On l'envisage ici comme la manifestation de questionnements socio-politiques ou juridiques. Ainsi, suivant Bérard et Crespin (2010 : 15), « L'expertise, loin d'être un objet isolé d'autres problématiques peut constituer un excellent analyseur des problèmes à la fois sociaux et scientifiques, techniques et politiques, juridiques et philosophiques, qui irriguent et rythment notre actualité ».

Le lien établi avec l'actualité ou les objets du débat public est caractéristique d'une certaine évolution ou d'un renouveau de la notion d'*expertise*. En effet, comme l'indiquent les auteurs, l'expertise ne se limite pas à des enjeux sociaux mais sa visibilité, marquée également par son statut d'objet scientifique dans les Sciences Humaines et Sociales, relève du développement de certains dispositifs communicationnels qui l'exposent publiquement. Elle n'est pas une activité nouvelle ; comme le souligne Sicard (1977), c'est au 17^{ème} siècle que l'expertise advient en tant que « mode d'instruction d'usage courant » mais elle est elle-même devenue objet d'enjeux par de nouvelles formes de participation aux débats sociaux qui définissent de nouveaux acteurs, de nouveaux objets du discours, et de nouveaux objets de savoirs (voir la contribution de M. Doury et M.-C. Lorenzo-Basson ici-même concernant les conférences de citoyens dans un modèle de démocratie participative). Se publicisant, elle rencontre de nouveaux questionnements, révèle certaines de ses propriétés ou encore témoigne d'évolutions sociétales. Parmi ces dernières, c'est, avec l'extension du rôle de l'expert, la place du profane dans notre société qui est discutée, renégociée. Située notamment dans le cadre émergent des pratiques socio-discursives de la démocratie participative cette instance renvoie à la revendication de personnes ordinaires – dans le sens où elles sont dépourvues d'une légitimité *a priori* – pour participer à des choix citoyens. Reconnaître leur expertise d'usage serait reconnaître aux citoyens un statut d'« experts de leur quotidien » (Sintomer, 2008). Mais, le profane existe justement par l'expert. « Le profane n'a de sens qu'en tant que rôle dans une relation sociale d'autorité » (Blondiaux, 2008). C'est l'expertise qui définit sa pertinence en relation d'une part avec d'autres acteurs et d'autre part avec un objet singulier qui, échappant aux frontières de son

intelligibilité initiale, s'ouvre à une nouvelle construction, de nouveaux enjeux, de nouvelles formes de connaissance. L'expertise apparaît ainsi comme un lieu discursif spécifique, caractérisé par l'hétérogénéité de ses manifestations en tant que processus résultant d'un décloisonnement d'espaces du dicible établis. Ces espaces du dicible constituent l'arrière-plan de toute prise de parole, cette formation discursive qui « détermine ce qui peut et doit être dit » (Haroche *et al.*, 1971 : 102, cf. également Pêcheux, 1990) et permet une « structuration de l'espace social par différenciation des discours » (Achard, 1995 : 84). Nous devons en effet postuler une organisation discursive d'ensemble : « un texte donné ne constitue jamais seul un discours, il prend sens par l'hypothèse qu'il fait bien partie de telle série, distincte de telle autre et qu'il y fait événement » au sens où le discours effectif est contraint par ses conditions de production (Foucault, 1971), « menacé d'exclusion s'il déborde du cadre permis et interprété quant au contenu, à la discipline, à la validité de son énonciation » (Achard, 1986 : 16).

Dans le cas de l'expertise et de l'avènement de nouveaux experts-profanes, le flou, le questionnement des frontières entre expert et profane, lié également à la pluralité des données, est la conséquence selon Bérard et Crespin (2010 : 17) d'une impossible définition du processus d'expertise : « l'expertise connaît des déclinaisons très variables selon les contextes d'énonciation où elle prend place, incitant à se montrer prudent avec l'idée d'une définition valable en toute circonstance ». L'objectif de cet ouvrage, en adoptant comme cadre le champ de l'analyse de discours, avec une attention particulière portée à l'étude de formes linguistiques en corpus, vise précisément à se donner un nouveau poste d'observation et de conceptualisation des discours experts. Il vise à dépasser leur hétérogénéité pour mettre au jour un certain nombre de caractéristiques formelles et de fonctionnements communs, susceptibles toutefois de se répartir en différents sous-ensemble correspondant à l'hétérogénéité des pratiques d'expertise.

Etre expert et faire l'expert

De fait, une analyse des formes linguistiques r curren tes dans les rapports  manant d'experts montre que les auteurs adoptent un positionnement  nonciatif particulier. Etre expert patent  semble induire un positionnement  nonciatif distanci  qui laisse parler les choses d'elles-m mes. Ne pas l' tre mais faire l'expert tout de m me semble induire d'autres positionnements et une prise en charge  nonciative du dire par son  nonciateur faisant l'expert (L glise, 2006). Ces observations sont issues de la comparaison de deux corpus comprenant chacun une quinzaine de rapports² – le premier rassemblait des rapports auto-d sign s comme expertises ou provenant (de cabinets) d'experts auto-d sign s comme tels ; le second rassemblait des documents dont on estimait qu'ils fonctionnaient comme « expertises » bien qu'ils ne soient pas auto-d sign s comme provenant d'experts. La comparaison   l'aide du logiciel Lexico 3 a fait ressortir la forte pr sence des marques de la personne dans le corpus 2 (*je*, +37, *on* +14, *nous* +6) ; le discours est pris en charge par l' nonciateur qui emploie nombre d'adverbes d'intensit  et d' valuatifs (*largement* +8, *fortement* +6, *tr s*, *souvent*, *bien*, *plus*, *beaucoup*, *fr quent*, *vraiment*) et d' l ments d'approximation : *environ* +6, *relativement* +3, de verbes d' tat : *semble*, *s'av re*, *appara t*. On note par ailleurs la forte pr sence des verbes de dire (*dire* +5, *disent* +6 etc.) ; la parole autre est convoqu e et sert de b quille dans l'argumentation des auteurs des rapports. Une argumentation par ailleurs qui porte les traces de sa structuration logique (*parce que* +14, *notamment* +8, *toutefois* +7, *en revanche* +4, *pourtant* +3, *par exemple* +4, *enfin* +4).

A l'inverse, le corpus 1 se d finit en n gatif pour ce qui concerne les marques de la personne (*je* -37, *on* -14, *ils* -21)   l'exception de la troisi me personne, *il* (+43) qui permet en particulier l'introduction des structures passives et impersonnelles. Le corpus 1 adopte un style de « rapport », les faits rapport s semblent parler tous seuls, d'eux-m mes. On note le suremploi de formes verbales servant   des descriptions ou permettant de noter des actions au pass  compos  (*a* +21, *est* +16).

2 La partie du corpus 1 examin e sous Lexico 3 comprenait 9 documents, soit 142 pages et 56 000 occurrences, la partie du corpus 2 examin e sous Lexico 3 comprenait 8 documents, soit 222 pages et 75 000 occurrences.

L'univers scientifique est convoqué au travers de noms communs tels que *analyses* +21, *analyse* +17 ; *étude*, *résultats* +18, *travaux* +7, *littérature* +9 qui apparaissent en sujet des phrases à côté d'un lexique renvoyant aux sciences expérimentales (*essais* +12, *contrôle* +12, *comparaison* +9, *expérience* +4, *essai* +4, etc.) et à la rhétorique de la validation et du contrôle (*contrôlées* +30, *évaluées* +12, *contrôler* +4, *vérifier* +4, *évaluation* +3) et de la preuve (*montrent* + 8, *montré* +8, *montre* +7, *prouvée* +7) en plus d'un champ juridique (*soussigné* +17).

Ainsi, une analyse rapide des formes linguistiques apparaissant dans des corpus d'expertise donne à voir un ensemble de régularités formelles. Nous allons voir qu'une analyse discursive permet de mettre au jour d'autres types de régularités, en particulier fonctionnelles.

Dispositif communicationnel et acteurs de l'expertise

Analyser l'expertise comme activité discursive consiste à s'intéresser à sa manifestation langagière en interrogeant tout d'abord ses conditions de production. On peut l'aborder en termes de genre discursif – cet ensemble de contraintes non arbitraires sur les marques linguistiques (Achard, 1995 ; Cambon et Léglise, 2008) qui produisent justement les régularités formelles observées plus haut – même si, comme nous l'avons évoqué, la difficulté inhérente à l'expertise réside entre autres dans la pluralité des espaces génériques auxquels elle semble appartenir. Elle peut en effet intervenir dans des discours relevant du genre scientifique, du genre médiatique, du genre politique ou du genre juridique, notamment. Maingueneau (2005) afin de préciser la notion de *genre* introduit une distinction qui semble ici prendre pertinence. Il rattache les déterminations génériques à des unités dites « topiques » dans le sens où elles correspondent à un prédécoupage des pratiques sociales, alors que les unités « non topiques » seraient scientifiques et construites indépendamment de frontières préétablies. Les unités topiques qui nous intéressent sont réparties en unités « domaniales » pour indiquer qu'elles correspondent à un même appareil institutionnel (comme le discours politique ou le discours juridique) ou à un même positionnement énonciatif (comme le discours socialiste ou le discours libéraliste) et en

unités « transverses » indépendantes d'un lieu de production, mais liées à une finalité linguistique ou communicationnelle (comme dans le discours propagandiste ou le discours de vulgarisation). On le voit en effet dans les contributions à cet ouvrage, qui traitent d'expertise aussi bien dans la sphère médiatique (P. Lejeune, A. Tavernier), juridique (L. Dumoulin, C. Protais), scientifique (A.-C. Disdier et V. Muni Toke) et politique (F. Lebaron). En conséquence, si le discours d'expertise convoque la notion de *genre*, ce qui suppose une certaine stabilité et régularité de ses manifestations discursives, le genre en question ne peut être conçu que de manière transversale à différents dispositifs communicationnels. Par dispositif, on entend ici le type de situation de communication qui définit des instructions discursives déterminant en partie les partenaires de l'échange, ce que Charaudeau (2006) nomme contrat de communication³.

Cette transversalité impose certaines caractéristiques que nous aborderons par le biais des travaux de Restier-Melleray (1990). À partir d'une étude lexicographique du terme *expert* de Fritsch, l'auteur identifie pour l'expert scientifique les caractéristiques suivantes : a) l'expert est « un individu ou groupe d'individus » ; b) il obtient une légitimité indirecte conférée par l'autorité de son mandataire ; c) « il est choisi en fonction de la compétence qui lui est reconnue (détention d'un savoir et d'un savoir-faire qui sont, au sens étymologique, éprouvés) » ; d) son activité s'inscrit dans « la formulation d'un jugement ou d'une décision » ; e) l'expert et le mandataire sont indépendants. Selon l'auteur cette relation duelle est caractéristique de toute situation d'expertise qui en outre est déterminée par une conjoncture problématique. L'expert intervient pour apporter des éléments au dossier, mais il n'est ni le détenteur de la solution, ni l'acteur décisionnel. Par ailleurs, il dispose d'une double légitimité qui s'exprime vis-à-vis de la communauté scientifique et vis-à-vis du commanditaire. Ces caractéristiques posées,

3 « Ces données fournissent (imposent) au sujet parlant des “instructions discursives” sur la façon de se comporter en tant qu'énonciateur, à propos de l'identité qu'il doit attribuer à son partenaire en tant que sujet destinataire, à propos de la façon d'organiser son discours (de manière descriptive, narrative et/ou argumentative) sur les topiques sémantiques qu'il doit convoquer. Cet ensemble de données externes et d'instructions discursives constituent ce que j'appelle un contrat de communication ou genre situationnel qui surdétermine en partie les partenaires de l'échange. Ainsi peuvent être distingués divers types de contrats ou genres situationnels tel le publicitaire, le politique, le didactique, le médiatique etc. » (Charaudeau, 2006 : 29-30).

l'auteur s'attelle à démontrer, à l'aide de l'exemple de l'expertise scientifique, que l'expertise telle qu'elle se développe en France ne consiste qu'à plaquer l'idéal-type de l'*advocacy* américaine sur un système administratif technocratique qui en attend une rationalisation des décisions politiques. Cette comparaison l'amène à conclure à « l'absence de mise en œuvre d'authentiques procédures d'expertise en France » (*op. cit.*, 561) parce que celles-ci doivent s'inscrire dans la transparence et dans l'espace public et qu'elles relèvent « de la confrontation de système de valeur et d'éventuels conflits au sein de la société civile ». Selon l'auteur cette implication de l'opinion publique est incompatible avec la conception française de la démocratie participative.

Si l'on adopte une perspective discursive, on constate pourtant par l'analyse des dispositifs communicationnels sous-jacents aux différentes situations d'expertise qu'ils ne se limitent pas à une situation dyadique de laquelle serait absente l'instance publique. L'expertise implique systématiquement au moins la participation de trois instances associées à un phénomène d'exposition de la parole. On identifie a) une autorité, dotée d'une certaine légitimité, scientifique, juridique ou électorale, b) une instance convoquée du point de vue de son statut de citoyen, qui peut être plus ou moins large – des citoyens agissant au nom de leurs intérêts propres aux citoyens de la société civile, et c) une instance experte qui ne procède pas par une construction absolue mais par construction différentielle qui consiste à qualifier / disqualifier les autres instances. Autrement dit l'expertise est en partie dépendante de dispositifs qui lui pré-existent et dont elle est un mode d'appropriation singulier par l'introduction d'un nouvel acteur qui redéfinit l'ensemble du dispositif pour en établir un nouveau.

Expertise et pouvoir

Penser ainsi l'expertise en termes de décloisonnement de dispositifs ouvre directement à la question du pouvoir, en lien étroit avec la notion de *décision*. L'expertise peut en effet être conceptualisée comme une pratique destinée à échapper à des coups de force permis par des légitimités qui occultent le débat social du fait de cloisonnements socio-historiques, institutionnels et discursifs. Elle est en quelque sorte la définition

d'espaces de communicabilité établis là où l'hermétisme scientifique ou professionnel – la représentation électorale, l'instance juridictionnelle, ou encore l'institution savante notamment – ne permet pas la confrontation de points de vue divergents pour n'imposer que la participation autorisée, valide, « efficace » parce que reconnue. Ainsi, par exemple, L. Dumoulin (ici même), propose-t-elle de définir les experts judiciaires comme « ces acteurs de justice qui sont à mi-chemin entre le dedans et le dehors des contours de l'institution judiciaire : ils ne sont ni professionnels de justice, ni professionnels du droit ni même professionnels de l'expertise dans la mesure où juridiquement ils ne doivent pas faire profession de cette activité d'expertise judiciaire ». L'espace construit par l'expertise peut dès lors être conçu comme la remise en cause de la seule reconnaissance de légitimités héritées par la revendication d'une autre forme de légitimité(s) qui repose sur le savoir-faire. « La légitimité est [...] le résultat d'une reconnaissance par d'autres de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un *statut* (on est reconnu à travers sa charge institutionnelle), au nom d'un *savoir* (on est reconnu comme savant), au nom d'un *savoir-faire* (on est reconnu comme expert) » (Charaudeau, 2005 : 52). Dans ce contexte, soit le savoir-faire définit *a priori* le locuteur dans le cas de l'expert patenté, sélectionné en fonction de ses compétences, soit il doit être construit et montré discursivement par un processus de crédibilisation : « La crédibilité n'est pas, à l'instar de la légitimité, une qualité attachée à l'identité sociale du sujet. Elle est au contraire le résultat d'une construction, construction opérée par le sujet parlant de son identité discursive de telle sorte que les autres soient conduits à le juger *digne de crédit*. [...] Autrement dit, la crédibilité repose sur un *pouvoir de faire*, et se montrer crédible, c'est montrer ou apporter la preuve que l'on a ce pouvoir » (*op. cit.*, 91-92).

L'expertise implique également une redéfinition des objets du discours et de leur espace de pertinence. Un objet d'expertise est une construction discursive singulière qui s'offre en rupture avec un processus d'acceptation reposant sur des intérêts qui, saisis dans un autre lieu de pertinence, sont donnés comme locaux. L'expertise se justifie par un déplacement de l'objet de discours, elle le projette dans un nouvel espace d'évaluation gouverné par ce qui est présenté comme l'intérêt et l'entendement collectifs. *Intérêt collectif* ne sert pas à désigner l'intérêt du plus grand nombre mais une pratique qui est sensée servir des causes éthiques et justes, qu'elles soient démocratiques, juridiques, sociales ou

humaines. *Cause éthique* s'entend comme l'acceptation de la confrontation des points de vue dans une procédure décisionnelle (Encinas de Munagorri et Leclerc, 2010 : 199) qui, bien que réalisée à la faveur de l'une ou de l'autre des instances en conflit doit se montrer comme consensuelle et bénéfique pour les deux partis. Ainsi comme le soulignent Doury et Lefébure (2006 : 54), les discours d'expertise se fondent sur la preuve éthique qui « se fait rarement indépendamment d'un travail rhétorique sur l'image de l'adversaire (le principe de base étant, on vient de le suggérer, pour les uns de se réclamer de l'intérêt général tout en renvoyant les autres à leurs intérêts particuliers) ». Cette procédure de l'ordre du coup de force dissimulé rapproche, comme nous le verrons plus loin, l'expertise du discours de manipulation.

Compétences d'expert

N'est cependant pas expert qui veut et l'accès à ce statut par la demande du commanditaire suppose une certaine compétence dont on peut saisir toute la complexité si on entend les multiples remises en cause de ce statut, celles-ci passant également par des revendications de compétences personnelles susceptibles de nier celle de l'expert⁴. Faire appel à un expert, c'est solliciter un individu en raison d'une compétence singulière qui vise, sinon la résolution d'un conflit, du moins son traitement juste par la négociation éthique et la compréhension de la décision résultante. Cette compétence suppose un savoir acquis en un certain domaine, mais celui-ci est insuffisant pour établir la légitimité experte. En effet, cette dernière requiert également une compétence applicative tributaire de l'objet social problématisé en même temps qu'elle le construit. Ainsi, peut-on qualifier l'expert d'*homme de terrain* doté de savoir-faire, d'*homme pragmatique*, d'*homme d'expérience*. Il a un statut ambigu qui tient à ce que « la situation d'expertise n'est jamais "pure", mais se

4 On peut penser ici aux expertises profanes – venant de malades par exemple –, qui dénie aux médecins le droit de parler de ce qu'ils ne connaissent pas, selon le principe énoncé par Dewey (1927) « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal ».

soutient d'une hétérogénéité de savoirs et de savoir-faire, d'acteurs et d'artefacts, d'idée et de textes (ou de "contextes"), qui contribuent à en délimiter les frontières, à les construire, autant qu'à les battre en brèche, pour les rendre à la fois incertaines, labiles et mouvantes » (Bérard & Crespin, 2010 : 23).

- 1 Nous avons reçu du courrier. Pas de n'importe qui : d'une sommité de la recherche, d'« un condensé du développement scientifique grenoblois », selon le Daubé, d'un ancien collègue et ami de Louis Néel, et l'un des principaux coupables de la technopolisation de Grenoble. Physicien, normalien, premier directeur de l'université Grenoble 1 (aujourd'hui Joseph-Fourier) de 1971 à 1976, professeur associé à l'université de Shanghai, sinologue, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du mérite, président d'honneur de l'Alliance Universités-Entreprises de Grenoble – et même officier des Palmes académiques – Michel Soutif a trouvé le temps de nous écrire [...] On retiendra simplement l'indécence de ces sommités bien nourries, trop occupées à rédiger leurs demandes de décoration aux ministres pour s'informer de la réalité du monde (PMO 21 octobre 2010).
- 2 La ficelle était trop voyante, d'accuser d'obscurantisme ceux-là même qui avaient jeté la lumière sur les nanotechnologies et le projet du nanomonde, diffusé les informations alors ignorées de la population – sans que jamais celles-ci ne fussent prises en défaut – et qui avaient lancé le débat public sur ce sujet dès janvier 2003 avec le premier texte critique en France, « Nanotechnologies, maxiservitude » (PMO 18 février 2010).
- 3 Saboter une campagne de manipulation, c'est précisément révéler l'absence de vrais débats, cette insulte révoltante à la société, c'est accéder enfin au vrai savoir – politique et non technique. Sans la contestation de ces pseudo-débats, et en amont, depuis sept ans, de l'avènement du nanomonde, la discussion publique ressasserait des ergotages sur les nanoparticules, esquivant soigneusement le seul débat qui vaille : quelle vie, dans quel monde, voulons-nous ? Un débat qui n'appelle aucun « éclaircissement d'expert » puisque d'évidence nous sommes tous les experts de nos propres vies (PMO 18 février 2010).

Ces exemples montrent toute l'ambiguïté de la compétence experte qui doit appuyer son activité sur la connaissance, et la production d'informations fondées et étayées, comme mentionné dans l'exemple (2), mais sans diffuser cette connaissance du champ exclusif de la science qui ignore les objets sociaux, ou tout simplement humains. Il en résulte un savoir (Quet, 2010 : 45) conçu comme partiel et découpé « présumé disposé de compétences acquises dans les cadres

académiques, mais mobilisables dans d'autres domaines » (Fontaine, 2010 : 226). Cette conception du savoir est en lien étroit avec la notion de *transparence* qui vise la communicabilité entre instances hétérogènes. Ainsi, la remise en cause de la compétence experte repose-t-elle fréquemment sur la non-adéquation du discours produit aux instances en jeu dans le processus de délibération.

Expertise et manipulation discursive

La notion de transparence introduit dans la représentation ordinaire de l'expertise la manipulation stratégique. Elle est définie comme un discours – au sens de l'activité d'un discoureur ou d'un orateur – relevant à la fois de la mise en adéquation et donc de la simplification et de la mise en confiance persuasive, rhétorique. Cette saisie de l'expertise dans une perspective rhétorique est développée ici-même par A. Tavernier en relation étroite avec la notion d'*ethos*. À partir de l'étude de la mise en scène de l'expertise sociologique dans les discours médiatiques, l'auteur parvient à la conclusion que l'« on peut parler d'une rhétorique positiviste dans la représentation du savoir des sciences sociales : la parole du sociologue fournit les lois applicables aux phénomènes, en dégageant par l'observation et l'expérimentation les termes de la relation qui unissent ces phénomènes entre eux et permettent d'atteindre la réalité des faits ». On peut formuler l'hypothèse que cette évaluation du discours expert résulte de son statut d'unité topique transverse qui finit par le fixer en langue, dans un état stabilisé, comme l'est le discours propagandiste qualifié de *langue de bois*. Selon Sériot (1985) qualifier un discours de *langue de bois* relève d'un positionnement idéologique qui ne se reconnaît pas pour en refuser un autre, lui aussi non reconnu – tout au moins non mentionné –, par la disqualification non d'un contenu mais des moyens adoptés pour le dire. Les propos par lesquels le site *Pièces et Main et d'œuvre* définit son activité discursive se déploient en des termes comparables : les auteurs accusent l'expertise de « ruse » (donc de manipulation) permettant de « dépolitiser les prises de décision » et de « déposséder » les citoyens de leurs compétences politiques (on pourrait dire de jugement) :

- 4 Pièces et Main d'œuvre, atelier de bricolage pour la construction d'un esprit critique à Grenoble, agit depuis l'automne 2000 de diverses manières : enquêtes, manifestations, réunions, livres, affiches, brochures, interventions médiatiques et sur Internet, etc.

Pièces et Main d'œuvre n'est pas l'enseigne d'un collectif, mais d'individus politiques. Nous refusons la bien-pensance grégaire, qui n'accorde de valeur qu'à une parole réputée « collective », pour mieux la réduire au conformisme, à la paresse et à l'incapacité, dans l'anonymat du groupe. Nous ne souhaitons pas de gens « qui fassent partie », mais – au contraire – nous allier chaque fois que possible et nécessaire avec d'autres « qui fassent par eux-mêmes ».

De même que nous refusons de nous identifier autrement qu'aux anonymes, ceux qui n'ont jamais de parole, nous refusons l'expertise, cette ruse du système technicien pour dépolitiser les prises de décisions et déposséder les sociétaires de la société de leur compétence politique. Ce refus vaut pour la « contre-expertise », cette ruse du système technicien pour infiltrer et retourner les oppositions à la tyrannie technologique. En bref : nous considérons que la technologie – non pas ses « dérivés » – n'est pas le fait majeur du capitalisme contemporain, de l'économie planétaire unifiée.

La manipulation dénoncée consiste en une certaine interprétation de l'activité d'expertise qui identifie en l'autorité, acquise ou conquise, de la parole experte la volonté de formuler un discours qui, par ses rouages, s'impose comme doxa (« la bien-pensance », « une parole réputée collective », « qui fassent partie »), éliminant toute alternative. Ce discours se donne comme parole de bon sens, il prétend ainsi représenter l'opinion commune en convoquant l'évidence, le savoir ou encore la pratique. C'est pourquoi le discours expert se caractérise également par sa forte dimension polyphonique ou son hétérogénéité énonciative en écho au type de voix validante qu'il est susceptible d'introduire, tout particulièrement lorsqu'il met en œuvre des processus de crédibilisation. L'expert trouve aussi sa dimension manipulatoire dans cet ethos aux faces multiples.

Structure de l'ouvrage

Cet ouvrage s'intéresse aux discours de l'expertise et aux discours d'experts et nous faisons l'hypothèse qu'une telle entrée permet un nouveau poste d'observation et de conceptualisation du fonctionnement des discours d'expert. Les différentes contributions réunies ici s'attachent à décrire d'une part les agencements de formes linguistiques apparaissant en corpus et d'autre part le fonctionnement social ou discursif de ces rapports et productions langagières. Elles convoquent divers champs disciplinaires des sciences humaines et sociales : linguistique, analyse de discours, analyse conversationnelle, droit, sociologie, sociologie politique, sciences de l'information et de la communication. L'ambition de cet ouvrage est de faire communiquer les apports de ces approches avec les analyses de corpus attentives aux contraintes et aux effets sociaux dont le langage est porteur.

Trois domaines sont particulièrement étudiés : d'une part le domaine médiatique qui sollicite et construit la figure de l'expert ; d'autre part le domaine judiciaire qui fait appel à des expertises ; et enfin le rapport au savoir dans la relation entre expertise, science et citoyens.

Expertise et médias

Les contributions d'Aurélie Tavernier et de Pierre Lejeune interrogent le rapport entre expert, journaliste et lectorat. Aurélie Tavernier, à travers un travail d'analyse de corpus et une série d'entretiens avec des journalistes, étudie la façon dont le discours des sociologues, convoqués par les journalistes en tant qu'experts, produit un discours d'information, géré par le journaliste, où le discours expert est mobilisé comme ressource journalistique plus que comme source médiatisée par le journaliste. Adoptant une perspective rhétorique, elle montre comment la parole rapportée comme experte par le journaliste acquiert validité et force de conviction. Le processus d'acquisition du caractère expert – déterminant qui est en droit de parler sur quoi – est ici interrogé.

Pierre Lejeune, à travers une analyse diachronique des *Notes de Conjoncture* de l'INSEE et des articles de la rubrique économique du *Monde* qui en font le compte-rendu, interroge d'une part le rapport entre

journaliste spécialisé et expert, et d'autre part propose d'évaluer la construction de l'image d'un lectorat passant d'une figure de citoyen-électeur à celle de consommateur-actionnaire. Il montre comment on a assisté à une profonde transformation de la figure d'expert construite discursivement dans ces deux types de textes.

Expertise et justice

Deux contributions s'intéressent aux expertises dans le domaine judiciaire. Caroline Protais propose l'analyse comparée de deux écoles d'expertise judiciaire, dans le cadre de l'appréciation de la responsabilité pénale des malades mentaux. En analysant les rapports d'expertises respectifs rendus au juge d'instruction, et en s'appuyant sur des entretiens avec les rédacteurs des rapports, son étude conduit à discriminer des différences fortes quant aux implications cliniques, éthiques et politiques des pratiques d'expertise considérées. L'auteur adopte ici une méthode de sociologie pragmatique en considérant qu'une décision d'expert est le résultat de présupposés de natures diverses (scientifiques, ontologiques, idéologiques) qui s'incarnent au sein de manières de faire une expertise propre aux différents professionnels.

La contribution de Laurence Dumoulin étudie la mise en forme des discours d'expert dans une centaine de rapports d'expertise judiciaire provenant de médecins légistes, architectes, experts-comptables ou encore psychologues et psychiatres. A partir d'une approche de sociologie politique, elle montre que les rapports d'expertise témoignent d'un équilibre entre technique et droit ; jugements qui renvoient à différents univers, ils constituent des entreprises de normalisation.

Expertise et savoir

Les relations qu'entretiennent expertise et savoir sont traditionnellement évoquées par la convocation des savoirs (scientifiques, abstraits, théoriques) pour l'action – que ces implications soient sociales, judiciaires, citoyennes ou politiques. Cette opposition duelle est montrée par Frédéric Lebaron pour l'expertise économique qui – comme le paradigme de l'expertise en général – oppose au travers du discours

expert ceux qui savent (les « experts », les « économistes ») et les autres (les « profanes »). Un expert économique est ainsi un professionnel formé à la science économique, qui mobilise des ressources cognitives et discursives spécifiques, techniques, afin d'effectuer le diagnostic ou l'évaluation d'une situation, l'interprétation d'un enjeu, de proposer une prévision, une solution, etc.

Pourtant, le découpage entre activité scientifique et expertise pose problème. D'une part, l'expertise et l'évaluation (de dossiers, de projets, de carrières) sont au cœur des activités scientifiques, d'autre part, les mêmes individus endossent différents rôles (chercheur, penseur, expert, pédagogue) eux-mêmes pris dans des dispositifs communicationnels particuliers.

Par ailleurs, dans un retour de balancier, Garcia (2008) montre comment suite au processus de Bologne les universitaires se sont vus déposséder de leur expertise dans leur propre champ de compétence et ont été définis comme des profanes en regard d'experts extérieurs construits comme spécialistes de la pédagogie et de démarche qualité. Ici, le processus d'expertise relève non seulement de l'expertise mandatée – lorsqu'on a recours à un savoir spécialisé qui vient trancher dans une conjoncture problématique –, mais également à l'*expertise instituante*, dans laquelle « l'expert d'auxiliaire devient partenaire et même partenaire principal dans le processus de décision » (Castel, 1991 : 179). Dans cette situation l'expert est aussi producteur de normes.

Une autre façon d'opposer expertise et savoir est de considérer que l'expertise présuppose une logique de demande de réponse simple à des questions complexes alors que l'activité scientifique repose sur l'incertitude et la complexité (Wolton, 2002). Anne-Célia Disdier et Valelia Muni Toke montrent comment dans la gestion du risque alimentaire le discours d'expert se présente comme fiable alors même qu'il se fonde sur un état de connaissance scientifique non consensuel et partiel. Elles montrent que cette tension discursive entre certitude et incertitude s'explique par l'univers controversé mais également par l'hétérogénéité des destinataires : bien que tous deux profanes, public et décideur politique ne sont pas deux entités réductibles l'une à l'autre.

La relation expertise-savoir est probablement celle qui a été la plus discutée ces dernières années. Un certain nombre de travaux récents montrent comment, dans le domaine des risques sanitaires et environnementaux notamment mais également dans d'autres domaines

l'expertise profane, associative ou militante, vient contribuer aux débats et controverses, met en cause le monopole du savoir et du pouvoir médical « légitime », disqualifie le recours aux experts traditionnels. Marianne Doury et Marie-Cécile Lorenzo-Basson s'intéressent à la conférence citoyenne sur les OGM dans le cadre des dispositifs de démocratie participative. A partir d'une étude systématique des échanges discursifs entre les participants, elles montrent comment la fonction attribuée aux citoyens est contrainte dès le départ, en regard notamment des comportements communicatifs attendus des experts, et de la façon dont ces attentes sont négociées et redéfinies au cours des « échanges ». Elles mettent en exergue le caractère problématique de l'interaction entre « profanes » et « experts » : si la compétence des premiers à poser des questions pertinentes est parfois remise en cause par les experts, ceux-ci voient en retour critiquer leur exercice de l'expertise, à travers la dénonciation, par les citoyens, de l'absence d'accord parmi les participants supposés produire des avis informés sur la question au cœur de la discussion.

Pour conclure

Ces contributions se fondent sur des analyses de corpus mettant en jeu la figure de l'expert, légitimé institutionnellement ou non. Une triple attention est ainsi portée quant à la spécificité du champ indexical que le corpus représente (médias, justice, débats publics etc.) quant aux outils analytiques mobilisés (analyses quantitatives, argumentatives, conversationnelles etc.) et quant aux enjeux sociaux, politiques ou idéologiques que l'analyse permet de caractériser ou d'informer.

L'ensemble de ces contributions soulève chemin faisant deux questions transversales. D'une part nous donnons à voir des spécificités linguistiques et discursives du champ de l'expertise et de l'énonciation experte. Cette approche permet de manière originale d'enrichir la recherche sur les genres. D'autre part, nous interrogeons la question du statut de l'expert et de l'expertise en rapport avec les pouvoirs décisionnaires, la citoyenneté et les médias. Cette dimension plus directement politique permet d'identifier la place de l'expert comme centrale, et d'envisager ses différents rôles parmi d'autres instances de savoir et de pouvoir.

